



Explications pour le vote sur papier

1. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 14h.
S'il est passé 14h et que vous faites encore la file, vous pouvez quand même voter.
2. Les membres du bureau de vote contrôlent votre carte d'identité et votre convocation.
Ils vous les rendront après avoir voté.
Vous recevez vos trois feuilles de vote.
Une feuille bleue pour les élections européennes.
Une feuille blanche pour les élections de la Chambre des représentants.
Une feuille rose pour les élections de votre région.

Si vous n'êtes pas belge mais que vous venez d'un autre pays de l'Europe, vous recevez seulement une feuille bleue pour les élections européennes.

3. Vous allez dans une cabine pour voter.
Dès que vous avez fini de voter, vous devez sortir de la cabine.
4. Sur chaque feuille de vote, il y a plusieurs listes de personnes.
Chaque liste ou colonne a reçu un numéro.
Les colonnes sont rangées du plus petit numéro au plus grand.
Une petite case se trouve au-dessus de chaque colonne.

Les personnes qui se trouvent au début de la liste sont les titulaires.
Cela veut dire qu'elles seront élues si beaucoup de gens votent pour elles.

Les personnes qui se trouvent dans le bas de la liste sont leurs remplaçants. On les appelle les suppléants.

Chaque personne a un numéro devant son nom.

Chaque personne a aussi une petite case après son nom.

5. Pour voter, vous pouvez colorier la case qui se trouve au-dessus d'une colonne.

Cela veut dire que vous choisissez toute la colonne (= vote de liste).

Ou bien, vous pouvez choisir une ou plusieurs personnes dans une colonne (= vote nominatif) .

Pour cela, vous coloriez la case à côté de leur nom.

Vous devez faire votre choix sur les trois feuilles de vote.

6. Le vote ne sera pas comptabilisé :

- Quand vous avez utilisé un autre papier pour voter
- Quand vous n'avez pas colorié de case sur vos feuilles de vote
- Quand vous avez colorié des cases dans plusieurs listes
- Quand vous avez changé la forme ou la taille des feuilles de vote
- Quand vous avez mis quelque chose à l'intérieur de la feuille de vote, par exemple un morceau de papier ou un objet.
- Quand vous avez écrit ou dessiné quelque chose sur la feuille de vote en dehors des cases.

7. Après avoir voté, vous repliez vos trois feuilles de vote convenablement.

Vous les glissez dans les trois boîtes qui ont le papier de la même couleur.

Les membres du bureau de vote mettent un cachet sur votre convocation (= preuve que vous avez voté) et vous rendent votre carte d'identité.

8. Si vous votez et que vous n'en avez pas le droit, vous pouvez être puni.

Si vous votez à la place de quelqu'un d'autre sans avoir son accord sur un papier, vous pouvez être puni.

Si vous votez plusieurs fois, vous pouvez être puni.

Si vous avez des difficultés pour voter, vous pouvez demander de l'aide aux membres du bureau de vote.

9. A partir de 14h, les membres du bureau de dépouillement vont compter toutes les feuilles de vote.
Ils mettront ensemble toutes les feuilles où les gens ont voté pour la même liste, en faisant des paquets.
Le nombre de feuille dans un paquet s'appelle le chiffre électoral d'une liste (= total de votes valables pour une liste).
Après, les membres compteront les votes pour chaque personne.

Cette version *facile-à-lire* des instructions pour l'électeur a été réalisée par l'AFrAHM asbl, l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux, www.afrahm.be
© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe aisbl. More information at www.inclusion-europe.org/etr